

Facturation électronique généralisée: REPORTÉE



Nous vous l'avions présenté comme un tournant majeur pour toutes les entreprises françaises, ce n'était pas exagéré.

La réforme est d'une ampleur telle qu'il a été décidé de reporter son entrée en vigueur à une date ultérieure.

La facturation électronique sera donc bien généralisée mais pas au 1er juillet 2024 comme c'était prévu.

<https://presse.economie.gouv.fr/28072023-generalisation-de-la-facturation-electronique-report-de-lentree-en-vigueur-prevue-en-2024/>